

Procès-verbal de la Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie tenue le mercredi 3 juillet 2013 à la Salle du conseil de Lac-Sainte-Marie à compter de 19h00, ayant quorum, et se déroulant sous la présidence de Monsieur le pro-maire Jean-Claude Loyer.

Sont présents :

Madame la conseillère Pauline Sauvé
Monsieur le conseiller Sandy MacKay
Monsieur le conseiller Derek Dubeau
Monsieur Pierre Leblanc

Sont absents :

Madame la conseillère Françoise Lafrenière
Monsieur le maire Gary Lachapelle

Sont aussi présents :

Madame la greffière par intérim Denise Soucy
Monsieur le directeur des travaux public Martin Lafrenière

Citoyens

Monsieur Réналd Henri
Monsieur Lionel Sauvé
Monsieur Jeannot Lafrenière
Monsieur Gilles Gauthier
Monsieur Jean Drouin

Ouverture de la séance par le maire

Monsieur le pro-maire Jean-Claude Loyer déclare la séance ouverte.

2013-07-198 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Sauvé et il est résolu que l'ordre du jour soit adopté avec les ajouts suivants au Varia : H-1 Manuel de l'employé ; H-2 Tournoi de Golf du préfet - MRC; H-3 Plan d'aménagement du site municipal.

Le président demande le vote

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2013-07-199 Adoption du rapport d'incendie juin 2013

Il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Leblanc et il est résolu d'adopter le rapport mensuel du mois de juin 2013 tel que présenté par le Directeur du service d'incendie Marc Barbe.

Le président demande le vote

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2013-07-200 Aménagement à l'Écocentre

Il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Leblanc et il est résolu d'autoriser le service de la voirie municipale à faire des sondages dans le banc d'emprunt Émond afin de vérifier s'il n'y aurait pas un endroit d'approvisionnement dans les limites de ce banc d'emprunt où la municipalité n'aurait pas à tamiser les granulats pour la confection d'une mise en réserve devant servir d'abrasif 2013-2014.

Et d'autoriser la poursuite des travaux de déménagement des équipements de la municipalité du banc d'emprunt Léveillée à l'Écocentre comme prévu.

Le président demande le vote

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2013-07-201 Stationnement – Secteur de la Baie Newton

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Sauvé et il est résolu de réglementer le stationnement dans le secteur de la Baie Newton, d'inclure le stationnement dans le secteur du lac Bagnoles et celui dans le secteur du quai public du lac Sainte-Marie.

Le président demande le vote

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2013-07-202 Vignettes pour un stationnement de courte durée au quai public

Il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Leblanc et il est résolu d'autoriser la vente de vignettes pour un stationnement de courte durée, maximum 7 jours, au quai public au tarif de 25\$.

Le président demande le vote

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2013-07-203 Renouvellement de l'adhésion à S.A.G.E. (Société d'aménagement et de gestion environnementale) pour 2013 et la patrouille nautique

Il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Leblanc et il est résolu de renouveler l'adhésion pour 2013 avec la S.A.G.E. au montant de 500\$ ainsi que la collaboration de la Municipalité à la patrouille nautique dans le secteur avoisinant le lac Vert aux frais d'opérations de 500\$ même si lors de l'élaboration des prévisions budgétaires cette dépense avait été coupée de l'exercice 2013. Ces frais seront puisés du poste budgétaire 03-410-004.

Le président demande le vote

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2013-07-204 Parc municipal

Il est proposé par Monsieur le conseiller Derek Dubeau et il est résolu d'autoriser les travaux publics à changer les globes au champ de balle et de faire ajuster l'éclairage avec une nacelle afin que les usagers puissent jouer en toute sécurité. Le coût de ces travaux s'élève à 1,070.41\$ et sera puisé du poste budgétaire 02-70150-522.

Le président demande le vote

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2013-07-205 Programme d'infrastructures Québec-Municipalités «PIQM» Volet 5.1

Considérant que la municipalité souhaite depuis plusieurs années d'effectuer des travaux de modernisation de son Centre communautaire afin de le rendre accessible à l'ensemble de la population, incluant les personnes à mobilité réduite (fauteuil roulant) ;

Considérant que le programme d'infrastructures Québec-Municipalités permet aux municipalités du Québec de réaliser des projets de construction, de mise aux normes, de réhabilitation ou de réfection d'infrastructures municipales;

Considérant que ce programme vise entre autres à assurer la santé et sécurité des employés et de la collectivité, à améliorer l'offre de services et la qualité de vie des citoyens en plus de pallier à la désuétude et le manque d'espace des infrastructures existantes;

En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Leblanc et il est résolu d'accepter l'offre de service de la Firme d'ingénieurs-conseils CIMA+ au montant de 5000\$ plus les taxes applicables afin de garantir la préparation et la présentation complète, en son nom, d'un projet dans le cadre de ce programme.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2013-07-205/B PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC
--MUNICIPALITÉS « PIQM » VOLET 5.1 POUR
POUR UN PROJET D'INFRASTRUCTURES À
VOCATION MUNICIPAL OU COMMUNAUTAIRE**

Considérant qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux au Centre communautaire de la municipalité afin de le rendre accessible à l'ensemble de la population, incluant les personnes à mobilité réduite (fauteuil roulant) ;

Considérant que le programme d'infrastructures Québec-Municipalités permet aux municipalités du Québec de réaliser des projets d'infrastructures à vocation municipale ou communautaire ;

Considérant que le centre communautaire est un édifice municipal de deux étages qui a été construit au début des années 1980 et qui ne respecte pas les normes du code national du bâtiment en matière d'accès pour personnes à mobilité réduite ;

En conséquence, il est proposé par le Monsieur le maire Monsieur Gary Lachapelle et il est résolu d'autoriser des travaux de construction au Centre communautaire afin de le rendre accessible à l'ensemble de la population le tout conformément aux recommandations de la firme d'ingénieurs-conseils CIMA + (*selon l'étude de faisabilité projet N° G003151*), et ce, conditionnel à l'obtention d'une aide financière dans le cadre du programme d'infrastructures Québec – Municipalités/Volet 5.1 ;

Que la municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue du projet, et ce, conditionnel à l'approbation d'un règlement d'emprunt par les personnes habiles à voter de la municipalité ;

Que la municipalité autorise Monsieur le directeur général Yvon Blanchard, à signer pour et au nom de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie tous les documents relatifs à cette demande d'aide financière.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2013-07-206 Fêtes des voisins – Édition 2013 – Remerciements
aux bénévoles**

Considérant que le 8 juin 2013 la municipalité a tenu sur ses terrains des activités communautaires afin de souligner la Fête des voisins ;

Considérant que la réussite d'une journée d'activité communautaire dans le cadre de la Fête des voisins repose essentiellement sur l'engagement actif de bénévoles qui ont à cœur d'apporter une qualité de vie aux citoyens et aux citoyennes de notre communauté ;

Considérant que cette journée visait également à amasser des fonds pour les enfants de Lac-Sainte-Marie ;

En conséquence, il est proposé par Madame la conseillère Pauline Sauvé et il est résolu de souligner l'action bénévole des personnes qui ont participé à la réussite de cette fête et de souligner de façon particulière la participation de Madame Denise Soucy qui s'est occupée d'organiser la fête pour et au nom de la municipalité.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2013-07-207 Défi têtes rasées Leucan 2013

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Sauvé et il est résolu de contribuer la somme de 100\$ à Mario Beaumont, Directeur général, Caisse populaire Desjardins Gracefield, qui a accepté de relever le Défi têtes rasées Leucan 2013.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2013-07-208 Achat d'articles promotionnels

Il est proposé par Monsieur le pro-maire et il est résolu d'acheter 500 épinglettes de 1" large à 2.76\$ chacune de la compagnie Pro Motion M.R. de Gatineau. L'épinglette sera munie du logo de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie et du message «Destination Plein Air». Le coût total s'élève à 1 380.\$ plus les taxes applicables.

Le président demande le vote.

POUR : Madame la conseillère Pauline Sauvé, Monsieur le conseiller Derek Dubeau et Monsieur le pro-maire Jean-Claude Loyer

CONTRE : Monsieur Pierre Leblanc

ABSTENTION : Monsieur le conseiller Sandy MacKay

ADOPTÉE PAR LA MAJORITÉ

2013-07-209 Obligation en matière d'équité salariale – Mandat aux consultants «Leadership Dynamiks»

Considérant qu'en 2012, la municipalité avait retenu cette firme pour l'élaboration d'une étude en matière d'équité salariale ;

Considérant qu'il était convenu que cette firme devait revenir cette année pour l'ajustement des données suite à l'embauche de nouveaux employés ;

Considérant que la municipalité doit satisfaire aux obligations de l'article 35 de la Loi sur l'équité salariale ;

En conséquence, il est proposé par Madame la conseillère Pauline Sauvé et il est résolu de retenir la firme de consultants Leadership Dynamiks, dûment représentée par Monsieur Daniel Archambault, pour l'analyse des nouveaux postes au sein de la municipalité ainsi que pour l'affichage des résultats de l'établissement de l'équité salariale pour la municipalité de Lac-Sainte-Marie conformément

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2013-07-210 Plan d'action 2011 – Eau potable

Il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Leblanc et il est résolu d'adopter le Plan d'action 2011 tel que prévu dans le cadre de la stratégie d'économie de l'eau potable du MAMROT.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2013-07-211 Adoption du 2^e Projet de règlement modifiant le Règlement de zonage portant le numéro 92-10-02 de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie pour la création d'une sous-zone à l'intérieur même de la Zone V-147 du Secteur Mont Ste-Marie.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sandy MacKay et il est résolu d'adopter le 2^e Projet de règlement modifiant le Règlement de zonage portant le numéro 92-10-02 de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie pour la création d'une sous-zone à l'intérieur même de la Zone V-147 du Secteur Mont Ste-Marie.



2^E PROJET DE RÈGLEMENT # 2013-07-001

Le but de ce règlement est de modifier le Règlement de zonage portant le numéro 92-10-02, de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie pour la création d'une sous-zone à l'intérieur même de la zone V-147, Secteur Mont Ste-Marie

L'OBJECTIF de ce Règlement : Création d'une sous-zone, V-147-2, à l'intérieur même de la zone V-147 à affectation villégiature.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Sandy MacKay et il est résolu que le conseil de la municipalité de Lac Sainte-Marie conformément aux exigences de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme et à la Loi sur les Élections et les Référendums dans les Municipalités, décrète ce qui suit :

ARTICLE 1. Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante

ARTICLE 2. Sous zone V-147-2. Description technique.

Créer à l'intérieur de la zone à vocation dominante villégiature V-147, identifiée au plan de zonage #78260 de la municipalité de Lac-Sainte-Marie, des sous-zones indivises qui respecte la même vocation dominante. Description technique et plans de nouvelles zones préparées par M. Roger Bussières, arpenteur-géomètre à venir.

ARTICLE 3. Usages autorisée à l'intérieur de la zone V-147-2.

À l'intérieur de cette sous-zone, telle que décrite sur le plan de zonage #7820 de la municipalité de Lac-Sainte-Marie, l'ajout de l'usage T-10 (TERRAIN DE CAMPING DE CHALET MOBILE).

Ensemble résidentiel commercial spécifiquement conçu pour recevoir des chalets mobiles desservis par un réseau d'aqueduc et d'égout.

CHALET MOBILE : Bâtiment résidentiel d'une superficie maximum de 70 mètres carrés assemblé sur un châssis, entièrement fabriqué en usine et conçu pour être déplacé sur ses propres roues vers un emplacement desservi par un réseau d'aqueduc et d'égout à l'intérieur d'un terrain de camping de chalets mobiles spécifiquement et uniquement aménagé pour ce type de bâtiment. Les roues doivent demeurer en permanence rattachées au châssis même après l'implantation du bâtiment. (Définition à rajouter à l'article 2.8 du règlement 92-10-02)

Ce type de bâtiment résidentiel se distingue de l'habitation mobile qui, elle, conforme à la norme CSA/CSA Z240 MH, série 92, ou CAB/CSA A277. Ce bâtiment ne peut être érigé sur des fondations permanentes ni faire l'objet d'agrandissement tel qu'il soit ni d'ajout de construction hors toit mis à part un ouvrage non rattaché à la structure et non recouvert permettant l'accès au bâtiment d'une superficie de 8 mètres carrés.

ARTICLE 4 Les normes prescrites à l'article 10.2 (NORMES CONCERNANT LES TERRAINS DE CAMPING) du règlement de zonage #92-10-02 s'appliqueront.

Gary Lachapelle
Maire

Yvon Banchard
Directeur et secrétaire-
trésorier

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2013-07-212 Comité consultatif en urbanisme (CCU)

Suite à l'avis public du mois d'avril dernier invitant les personnes intéressées à faire partie du CCU, il est proposé par Monsieur Sandy Mackay et il est résolu de retenir la candidature des Messieurs Thomas Ducellier, Réjean Hardy, Lionel Sauvé et Raffaele Basile. Le Comité environnement et urbanisme de la municipalité siègera d'office à ce comité.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2013-07-213 Journal des achats

Il est proposé par Monsieur le conseiller Derek Dubeau et il est résolu d'adopter les comptes et les ajouts de la période, portant les numéros 5606 à 5662 inclusivement pour un montant total de 145 329.79\$.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2013-07-214 Adoption du journal des salaires et des remises provinciales et fédérales

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Sauvé et il est résolu d'adopter le journal des salaires et des remises provinciales et fédérales pour les périodes 23 à 26 au montant de 64 038.43\$.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2013-07-215 Adoption du rapport financier

Il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Leblanc et il est résolu d'adopter le rapport financier pour la période se terminant le 30 juin 2013 tel que présenté par Monsieur le directeur général Yvon Blanchard.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2013-07-216 Amendements des postes budgétaires

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Sauvé et il est résolu d'adopter les amendements des postes budgétaires au montant de 32 942\$.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2013-07-217 Adoption du procès-verbal de la Séance ordinaire du 5 juin 2013

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Sauvé et il est résolu d'adopter le procès-verbal de la Séance ordinaire du 5 juin 2013.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2013-07-218 Renouvellement de l'entente Services aux sinistrés

Il est proposé par Monsieur le pro-maire Jean-Claude Loyer et il est résolu de renouveler l'entente Services aux sinistrés auprès de la Croix-Rouge Canadienne Québec au montant de 150\$ par année pour les trois prochaines années soient : 2013-2014 ; 2014-2015 et 2015-2016.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2013-07-219 Appui à la position développée par le Regroupement des transports et collectif ruraux de l'Outaouais (RTACRO) en ce qui a trait à la Politique québécoise de mobilité durable (PQMD) et aux recommandations déposées par la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) et l'Association des transports collectifs ruraux du Québec (ATCRQ)

Considérant que la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau a déclaré sa compétence à l'égard du transport collectif des personnes sur son territoire par son règlement 2010-211 ;

Considérant que le Guichet unique des transports adapté et collectif (GUTAC) de la Vallée-de-la-Gatineau est devenu mandataire exclusif de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau pour le transport collectif et le transport adapté sur son territoire à compter du 1^{er} janvier 2013 ;

Considérant que le GUTAC de la Vallée-de-la-Gatineau siège au conseil d'administration du Regroupement des transports adapté et collectif ruraux de l'Outaouais (RTACRO) ;

Considérant que le RTACRO représente les intérêts des territoires ruraux de l'Outaouais en ce qui a trait au transport collectif et au transport adapté en réunissant les organismes mandatés par ces territoires dans ces domaines ;

Considérant que le gouvernement du Québec réalise une consultation nationale relativement à la nouvelle Politique québécoise de mobilité durable (PQMD) ;

Considérant que le RTACRO, par l'entremise de son président, M. William Robertson, a participé à la consultation nationale et s'est fait le porte-voix des territoires ruraux de l'Outaouais notamment sur la quatrième thématique de la PQMD qui traite du transport régional, rural et interurbain et qui touche particulièrement les MRC rurales de l'Outaouais ;

Considérant que la résolution numéro CA 2013-05-30/01 adoptée le 30 mai 2013 par le conseil d'administration du RTACRO ;

Considérant que ladite résolution spécifie les positions du RTACRO en ce qui a trait à la PQMD et aux recommandations afférentes ;

Considérant que la recommandation du comité des Transports, des Communications, du Loisir et de la Culture issue de sa rencontre de travail du 4 juin 2013 à ce sujet ;

En conséquence, il est proposé par Madame la conseillère Pauline Sauvé et il est résolu d'appuyer la position développée par le Regroupement des transports adapté et collectif ruraux de l'Outaouais (RTACRO) en ce qui a trait à la Politique québécoise de mobilité durable (PQMD) tel que développé dans sa résolution CA-2013-05—30/01 ci-jointe ;

Et d'appuyer les recommandations (mémoires3avis) de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) et de l'Association des transports collectifs ruraux du Québec (ATCRQ) en ce qui a trait à la PQMD ;

Et d'envoyer la présente résolution au RTACRO, à la CRÉO, à l'ATCRQ ;

Et d'envoyer une copie de la présente résolution au GUTAC.VG.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2013-07-220 Projet étudiant – Emplois d'été

Considérant que cinq (5) étudiants ont soumis leur candidature pour obtenir un emploi d'été à la municipalité de Lac-Sainte-Marie ;

Considérant que trois (3) des cinq candidats occupent déjà un emploi ailleurs ;

Considérant que la municipalité est en attente de la disponibilité d'un des candidats ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller Sandy MacKay et il est résolu d'embaucher Mademoiselle Charlie-Ann Dubeau pour une période maximale de 8 semaines à un taux horaire de 10.15\$;

Et, advenant le fait que l'autre candidate n'est pas disponible ou occupe un emploi ailleurs, il est résolu que les heures de Mademoiselle Charlie Ann Dubeau pourront être majorées jusqu'à concurrence de 35 heures semaine.

Le président demande le vote.

Abstention : Monsieur le conseiller Derek Dubeau

ADOPTÉE PAR LA MAJORITÉ

2013-07-221 Bibliothèque municipale

Considérant que la Commission scolaire des Hauts-Bois de la Gatineau a officiellement avisé la municipalité qu'elle doit libérer le local occupé par la bibliothèque municipale à l'École Sainte-Nom de Marie ;

Considérant que la municipalité doit se trouver un local pour déménager la bibliothèque municipale ;

En conséquence, il est proposé par Madame la conseillère Pauline Sauvé et il est résolu de fermer la bibliothèque de façon temporaire à compter du 10 juillet 2013 afin de permettre à la municipalité de déménager la bibliothèque municipale.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2013-07-222 Processus de dotation - Poste d'adjoint administratif

Considérant qu'il est nécessaire de combler un poste laissé vacant par le congé de maladie de longue durée de la Directrice générale adjointe ;

Considérant qu'un processus de dotation a été amorcé le 16 mai 2013 afin de combler un poste en administration pour seconder le directeur général dans la gestion quotidienne de ses activités et à organiser celles du service du greffe et des archives de la municipalité ;

Considérant qu'en vertu de la résolution # 2013-06-192, un Comité de sélection a été formé pour le processus de sélection ;

Considérant que, suite aux entrevues et vérifications des références, le comité de sélection est prêt à procéder immédiatement à l'embauche de la candidate qui a obtenu le meilleur résultat à l'entrevue ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller Sandy MacKay et il est résolu d'autoriser le Comité de sélection à procéder à l'embauche d'une candidate.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2013-07-223 Sûreté du Québec – Poste MRC Vallée-de-la-Gatineau – 12^E Édition du Tournoi de golf annuel

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Sauvé et il est résolu d'autoriser Monsieur le conseiller Jean-Claude Loyer à participer au tournoi de golf de la Sûreté du Québec qui se tiendra au Club de golf Algonquin de Messines, le vendredi 16 août 2013. Le coût est de 130\$.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2013-07-224 Tennis Mont Ste-Marie – Mandat à un arpenteur-géomètre

Considérant qu'il est nécessaire de retenir les services d'un arpenteur-géomètre pour la préparation de la description technique incluant la servitude du tennis et des terrains complémentaires situés dans le secteur du Mont Ste-Marie ;

Considérant que les frais associés à ce travail seront remboursés à la municipalité par le Club Mont Ste-Marie ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller Sandy MacKay et il est résolu de retenir l'offre de services de la firme Bussièrès-Bérubés-Genest-Schnob pour la préparation, les recherches, les levées de terrain, le déplacement et la copie des plans. Le coût est de 2 900.\$ plus les taxes applicables.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2013-07-225 Tennis Mont Ste-Marie – Mandat à un notaire

Considérant qu'il est nécessaire de retenir les services d'un notaire pour le transfert des titres de propriété du tennis et des terrains complémentaires situés dans le secteur du mont Ste-Marie en faveur de la municipalité de Lac-Sainte-Marie ;

Considérant que les frais associés à ce travail seront remboursés à la municipalité par le Club Mont Ste-Marie ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller Sandy MacKay et il est résolu de retenir l'offre de service de Me Louise Major pour compléter les documents juridiques concernant le transfert de titre du tennis de Mont Ste-Marie. Les frais, incluant les taxes applicables, s'élèvent à 1 199.04\$.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2013-07-226 Manuel de l'employé – Article 1.6 – Heures supplémentaires – paragraphe c)

Il est proposé par Monsieur Pierre Leblanc et il est résolu d'amender le paragraphe c) comme suit :

Si un employé se rend disponible pour un appel d'urgence après les heures de travail normales ou pendant les fins de semaine, l'employé pourra ajouter 4 heures (à temps simple) à sa banque de temps ou demander que son temps lui soit payé au taux horaire fixe. L'employé devra faire approuver son temps par le responsable du service ou par le directeur général.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2013-07-227 Tournoi de golf du Préfet

Considérant que le préfet sera l'invité d'honneur au tournoi de golf GAD du Golf Mont Ste-Marie

Considérant l'appui du préfet au tournoi de golf Mont Ste-Marie ;

En conséquence, il est proposé par Madame la conseillère Pauline Sauvé et il est résolu d'augmenter la participation au Tournoi de golf du préfet du 10 juillet 2013 en échangeant un souper pour un souper et golf pour Madame la conseillère Pauline Sauvé.

Le président demande le vote.

Contre : Monsieur Sandy MacKay

ADOPTÉE PAR LA MAJORITÉ

2013-07-228 Plan d'aménagement du site de la Municipalité

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Sauvé de démanteler la clôture de bois érigée sur le site de la municipalité avant le 13 juillet 2013, jour de compétition des pompiers. Une rencontre pour revoir le plan d'aménagement sera fixée avec les personnes concernées le vendredi 5 juillet 2013.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2013-07-229 Félicitations aux organisateurs de la vente de garage et de l'ouverture officielle du marché public le 8 juin 2013

Considérant que la vente de garage et l'ouverture du marché public ont contribué en grande partie au succès de la Fête des voisins ;

Considérant que la réussite d'une journée d'activité communautaire dans le cadre de la Fête des voisins repose essentiellement sur l'engagement

actif de bénévoles qui ont à cœur d'apporter une qualité de vie aux citoyens et aux citoyennes de notre communauté ;

Considérant que cette journée visait également à amasser des fonds pour les enfants de Lac-Sainte-Marie ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller Sandy MacKay et il est résolu de souligner l'action bénévole des personnes qui y ont participé.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2013-07-230 Clôture de la séance

Il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Leblanc et il est résolu de clore la séance ordinaire étant donné que tous les sujets ont été traités. La séance est levée à 20h15.

Gary Lachapelle
Maire

Yvon Blanchard
Directeur général/Secrétaire-
Trésorier